

La détention préventive : une sanction sans coupable ?

Kinshasa, le 09 avril 2016 – Avocats Sans Frontières (ASF) organise un colloque sur la détention, ouvert à tous, pour amorcer une réflexion sur son utilisation et son impact sur la société, le samedi 9 Avril 2016 de 9h à 13 au Centre de Réhabilitation des Personnes Handicapées Physiques, avenue de la Démocratie (ex avenue des Huileries)

A cette occasion, ASF proposera un examen approfondi de la détention, qui permet de constater une réalité très différente de ce qui est prévu par la société congolaise, et amène à devoir se questionner sur le sens profond de la privation de liberté en RDC. Le recours systématique à la détention et les conditions dramatiques auxquelles les détenus font face constituent une violation des droits des personnes

En effet, les mesures de privation de liberté telles qu'elles sont prévues par la loi sont très souvent détournées au profit d'intérêts privés qui aboutissent à l'obtention d'avantages économiques au bénéfice de certains agents publics. Ce constat amène à une perte de confiance de l'ensemble de l'appareil juridique par les justiciables et le fragilise dans son ensemble

Au cours de cette activité seront présentées des études qui analysent l'expérience de la détention, la perception des personnes qui la vivent ou qui y travaillent et de refaire avec le lien avec l'objectif initial des législateurs dans la privation de liberté

Des praticiens du droit présenteront leur expérience de la pratique judiciaire et des experts nationaux et internationaux questionneront le sens de la détention pour la société congolaise et les pistes de solutions réalistes pour y faire face.

Ce colloque est organisé dans le cadre du projet « Na Bosembo Tokokani : Garantir l'accès systématique à la justice pour les personnes en détention préventive », mis en œuvre en partenariat avec les Bureaux de Consultations Gratuites des Barreaux de Kinshasa-Matete, Kinshasa-Gombe, Matadi et Mbandaka et avec le soutien financier du ministère belge des Affaires étrangères, du Commerce et de la Coopération au Développement. Grâce à ce projet, 2779 détenus ont pu bénéficier de l'assistance d'un avocat lors de la phase préventive entre Mai 2014 et Mars février 2016.

Vous pouvez aussi lire en ligne ces études.

<http://www.asf.be/fr/blog/publications/pour-quoi-detener-realites-de-la-detention-des-personnes-en-republique-democratique-du-congo/>

<http://www.asf.be/fr/blog/publications/experiences-de-la-detention-dans-la-prison-centrale-de-matadi/>

NB : Pour plus des informations ou l'organisation des interviews, prière de contacter notre chargé de communication.

Contact :

Joseph Degaul MUKENDI
Chargé de communication
Avocats Sans Frontières en RD Congo
+243 81 45 71 899
rdc-com@asf.be